

COMMUNIQUE N° 113-163 /C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP DU 06 JUIN 2022

Portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert N°009/D13-92/AONO/MINSANTE/CIPM/2022 du 11 avril 2022, pour l'acquisition des équipements d'imagerie médicale à l'Hôpital Jamot de Yaoundé.

Financement : BIP MINSANTE-EXERCICE 2022

Le Ministre de la Santé Publique Communique :

Par Décision N° 60.35 /D/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP DU 06 JUIN 2022

L'entreprise ci-dessous désignée est déclarée attributaire de l'Appel d'Offres National Ouvert susvisé aux montant et délai ci-après :

Soumissionnaires	Enveloppe Prévisionnelle (en F CFA)	Prix Total TTC (en F CFA)	Délai d'exécution	Rang	Observations
NAROGÉ MEDICAL SERVICES SARL BP : 4821 Yaoundé Tél. : 222 21 94 13	400 000 000	357 222 600	120 Jours	1 ^{er}	ATTRIBUTAIRE
JACO S.A BP : 224 Yaoundé Tél. : 222 23 16 24		509 601 250	120 Jours	2 ^{ème}	RAS
GLOBAL TECH SYSTEM SARL BP : 2789 Yaoundé Tél. : 222 22.04 78 663 48 28 98		/	120 Jours	3 ^{ème}	ELIMINE pour non satisfaction des critères éliminatoires, des spécifications techniques majeures et secondaires ; Fausse déclaration
MAEK SARL BP : 6474 Yaoundé Tél. : 655 53 05 74		/	120 Jours	4 ^{ème}	ELIMINE pour absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif ; Non satisfaction des critères éliminatoires, des spécifications techniques majeures et secondaires ;

Groupement KETS SARL / ETS LEKOUET / OMARY SARL BP : 323 Yaoundé Tél. : 677 76 60 04	400 000 000	/	120 Jours	5 ^{ème}	ELIMINE pour non-conformité d'une pièce du dossier administratif
Groupement ETS LA COMPETENCE /THERMOSECURE SARL BP : 30800 Douala Tél. : 677 63 99 07		/	120 Jours	6 ^{ème}	ELIMINE pour non satisfaction des critères éliminatoires, des spécifications techniques majeures et secondaires ; Fausse déclaration

Le mandataire de ladite entreprise est invité par conséquent, à se présenter dès diffusion du présent communiqué, au Service des Marchés Publics du Ministère de la Santé Publique pour l'établissement du marché correspondant.

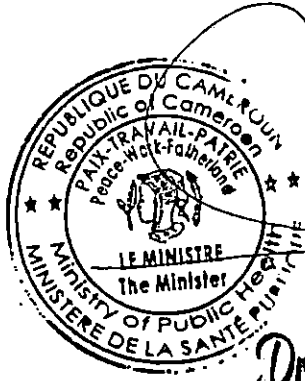
Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus, sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, au Secrétariat de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Programme Conjoint, dès diffusion du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces Offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM/MINSANTE
- CFC/MINSANTE ;
- DRFP/SDBF/SMP ;
- CHRONO/ARCHIVES.

06 JUN 2022



Dr. Mananda Malachie